



Fait à Mamoudzou, le 13 avril 2015

GREVE RECONDUCTIBLE A PARTIR DU MERCREDI 22 AVRIL

Faisant suite au communiqué de presse du 9 avril dernier, les organisations syndicales à Mayotte se sont effectivement retrouvées ce lundi dans les locaux de l'UDFO.

En effet, le 12 juin 2013, suite à la réunion de concertation du 10 juin 2013 sur le dossier de l'indexation à Mayotte, la Ministre de la fonction publique et celui des Outre-mer se sont engagés en 2015 à :

- « faire un bilan de la mise en œuvre de la majoration (...), en 2015 » ;
- « évaluer les effets éventuels de la mise en place des nouveaux dispositifs indemnitaires sur l'attractivité des emplois publics à Mayotte » ;
- « tirer les conséquences des accords de 2009 en matière d'intégration dans la fonction publique ».

Conscient de l'urgence du moment, les organisations syndicales CFE CGC, CGT Mayotte, FSU Mayotte, Solidaires, UD FO, UIR CFDT Mayotte et UNSA Mayotte ont décidé **d'appeler tous les agents de la fonction publique (Etat, Territoriale et Hospitalière) à se mettre en grève reconductible à compter du mercredi 22 avril** pour exiger du gouvernement le respect des engagements pris en 2013.

L'unique point de revendication est le suivant :

- **Une date précise et imminente sur la tenue de la clause revoyure** (afin de renégocier le taux final d'indexation des salaires appliqué à Mayotte, revoir les effets des nouveaux dispositifs indemnitaires sur l'attractivité du département et la mise en place d'un dispositif exceptionnel de reclassement qui prendra en compte l'ancienneté générale de service des ex-fonctionnaires de la CDM intégrés dans l'un des trois versants de la fonction publique).

Le rassemblement est fixé à partir de 8h30 sur la place de la République